



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 14 novembre 2012

Au Conseil général
de la commune de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Annexe au préavis no 15/12 concernant le budget pour l'année 2013

Commentaires sur les sections du compte de fonctionnement

1. Administration Générale

102.490.01 Imputation interne, frais du personnel

Afin d'être plus précis avec les divers comptes à charges affectées, nous prévoyons une répartition des vacations du municipal de l'épuration, eau potable et des ordures ménagères, ceci à hauteur de frs 2'000.- par compte.

110.301.0 Salaire du personnel

Au vu de l'augmentation progressive des salaires adaptés selon l'échelle de l'Etat de Vaud, l'engagement d'un nouvel employé communal ainsi qu'une prime de départ en retraite de Monsieur Roland Gast, ce compte augmente d'environ frs 17'000.- par rapport au compte 2011 (+ frs 9'000.- sur le budget 2012).

2. Finances

210 Impôts

Les rentrées d'impôts ont été basées sur les montants reçus en août 2012, extrapolées des prévisions de l'Etat et comparées aux entrées précédentes.

220.322.0 Intérêts des dettes à long terme

L'augmentation de ce compte provient des nouvelles dettes de frs 360'000.- pour la réfection de la Rue du Manoir et frs 120'000.- affectés à la déchetterie au taux évalué de 2.5 %.

220.352.00 Péréquation directe horizontale
et 220.452.00

Pour la première fois depuis son entrée en vigueur, le calcul de la nouvelle péréquation financière horizontale procure un solde négatif de fr. 16'200.- contre un solde positif de frs 86'767.- l'année dernière. Ce montant est de fr. 118'700.- déficitaire par comparaison au budget 2012. Nous devrions recevoir également des retours pour les frais de transports de fr. 186'810.- (principalement pour le retour des frais de réfection de la rue du Manoir) et de fr. 28'720.- pour les forêts.

3. Domaines et bâtiments

310 Terrains

310.314.01 Entretiens des collecteurs

A la suite du passage de la caméra dans le collecteur de Champ-Thélin, le rapport a démontré que ce dernier est bouché par du calcaire et même écrasé par endroit. Il est donc nécessaire de le remplacer pour une évaluation de frs 25'000.-. Un montant supplémentaire de fr. 5'000.- sur ce compte serait utile pour permettre le remplacement de quelques mètres sur un collecteur enfoncé situé en dessous de Boven.

310 Forêts

320.309.00 Forêts - Autres charges diverses

Le recensement des arbres remarquables datant des années 1980, la Municipalité prévoit d'effectuer un nouveau plan de classement avec son règlement. Ce travail est devisé à frs 3'000.-.

35 Bâtiments

352.314.01 Grande salle : entretien

Les murs intérieurs de la grande salle ont besoin d'un bon rafraîchissement, c'est pourquoi nous prévoyons frs 10'000.- pour des frais de peinture.

353.314.00 Collège : entretien bâtiment

Toujours par soucis d'économie d'énergie, votre Municipalité a prévu la somme de fr. 5'000.- pour isoler les combles en dessus des salles de classes.

353.314.02 Collège : entretien classes et bureaux et 03

Afin de prolonger la durée de vie et faciliter l'entretien des sols des salles de classes et des bureaux, nous devons procéder à un ponçage et une vitrification de ces derniers. Un devis d'une maison spécialisée en la matière se chiffre à environ frs 14'000.-.

357.314.00 Hangar

L'éclairage actuel dans ce bâtiment n'est pas approprié pour travailler en toute sécurité et les portes coulissantes ont besoin d'une bonne révision. Pour ce faire, nous budgétisons la somme de fr. 6'000.-.

358.311.0 Vieille Auberge

Les locataires de notre restaurant nous ont fait part des signes de faiblesses de la machine à café pour des raisons d'âge (13 ans). Le coût pour l'achat d'une nouvelle, correspondant à celle en fonction actuellement, avoisine les fr. 12'000.-.

4 Travaux

430.314.02 Entretien et réfection des routes

Une fois réfectionnée, une partie de la route des grands Crêts va être redonnée à la commune de l'Abergement. Ces travaux sont répartis entre les membres du syndicat des Grands Crêts et la participation de notre commune serait de fr. 5'200.-.

Nous prévoyons une réfection de la route située entre la Robellaz et les captages de Champ Thélin, soit pour une première étape: «taconnage» des nids de poules et réparation d'accotements affaissés pour un devis de fr. 15'000.-.

440.314.00 Entretien fontaines, parcs et cimetière

Les bouchons et trop-plein de nos fontaines sont souvent de simples bûches de bois ou des tuyaux plus adaptés aux trous de vidange. Afin de remédier à cet état de fait, nous avons demandé une offre et il faut prévoir environ fr. 11'000.- pour ces travaux.

451.318.00 Enlèvement des ordures ménagères

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement des ordures par la taxe au poids, la facture pour l'enlèvement des ordures ménagères ne devrait pas subir de grosses modifications pour l'année prochaine mais plutôt stagner à environ fr. 50'000.-. Toutefois, les investissements nécessaires à ce règlement devraient s'additionner à la facture finale, soit fr. 12'000.- pour les amortissements et fr. 3'000.- pour les intérêts bancaires.

451.434.00/01 Taxe ordures ménagères et encombrants

Selon une évaluation de la quantité et du coût des ordures ménagères, il est prévu d'encaisser fr. 31'500.- pour la taxe au poids et fr. 25'200.- pour la taxe forfaitaire. Ces montants couvriront à peine les 70% des frais totaux de ce compte.

460.352.00 Part à l'association AIVM

La taxe d'épuration facturée aux communes par l'AIVM (Association Intercommunale du Vallon du Mujon) a subi une augmentation depuis que nos égouts sont dirigés sur Orbe et a passé à fr. 155.-/habitant, soit à fr. 86'800.- (fr. 110.-/hab. en 2011). Suite à l'acceptation, par le Conseil général dans sa séance du 31 octobre 2012, de l'annexe au règlement sur l'épuration et l'évacuation des eaux, les recettes de ce compte vont suivre la même évolution.

5 Instruction publique et cultes

51 et 52 Enseignement primaire et secondaire

Les charges scolaires 2013 sont réparties en fonction du nombre d'élèves dans les deux cycles – primaire et secondaire. Ces charges devraient s'élever à fr. 67'400.- pour le primaire et fr. 115'800.- pour le niveau secondaire.

6 Police

660.351.0 ORPC

Pour l'année prochaine, la facture de l'ORPC (Organisation régionale protection civile) avoisinera les fr. 10'200.- soit fr. 18.13 par habitant contre fr. 8'500.- au budget 2012.

7 Sécurité sociale

71, 72 et 73

Selon les prévisions de l'Etat, la facture sociale devrait augmenter de fr. 77'720.- par rapport au budget 2012, pour se solder à fr. 407'320.- pour l'année prochaine. Les grosses augmentations sont principalement de fr. 34'500.- pour l'AJOVAL et fr. 36'270.- pour la facture sociale.

81 Services industriels

81.312.1 Achat et consommation d'eau

Le montant indiqué correspond à celui arrêté dans le budget du SIAERV intercommunal.

Commentaires sur les sections du compte d'investissements

En plus des amortissements usuels de notre patrimoine communal, le budget d'investissement doit comprendre les charges d'investissement liées aux infrastructures communales, mais l'orientation de ces charges n'est pas encore définie et elles feront, le cas échéant, l'objet de préavis séparés.

Municipal responsable : Thierry Vidmer